[CE IMTW – 22 Mars 2018]



Déclaration préalable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

C'est au nom d'une délégation que vous pouvez constater restreinte pour ne pas dire contrainte que je vais m'exprimer ce matin.

A regret, notre délégation s'est vue privée d'élues dont la compétence était connue et reconnue. Ce n'est pas donc pas notre délégation seule qui en pâtit mais la qualité du travail de cette instance et de ses commissions au détriment des salariés d'IMTW.

D'autre part, je voudrai souligner différents éléments, notamment, concernant le projet de loi logement et les implications potentielles sur Action logement :

Le Gouvernement demande aux bailleurs sociaux de financer la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) et donc, de diminuer de 1,8 milliard d'euros les prestations destinés au secteur du logement social.

La réduction du nombre de logements rénovés/construits aura des conséquences sur l'ensemble des demandeurs de logements sociaux et notamment, via Action Logement, sur les salariés des entreprises dont ORANGE. En effet, directement ou indirectement, ceci diminuera l'offre de logements aux salariés et rendra encore plus difficile l'accès aux logements - particulièrement, dans les zones tendues -.

Action et propositions de la CFE-CGC :

La CFE CGC a participé activement à la rédaction de ce livre noir et a proposé des Etats Généraux du Logement où toutes les parties prenantes, avec les pouvoirs publics, seront en mesure à travers des échanges dépassionnés de définir collégialement. Ci-dessous, un extrait de ce livre noir de la réforme des APL (acteurs du logement social, syndicats, professionnels du bâtiment ...).

«Les conséquences du projet de baisse des APL pour l'année 2018, qui n'avait pas fait l'objet d'une étude d'impact de la part du Gouvernement jusqu'à présent, peuvent désormais être chiffrées :

- Un coût global de **1,8 milliard d'euros** pour les organismes HLM, soit 75 % de leur capacité d'investissement ;
- 54 100 constructions de logements en moins ;
- 103 100 logements non réhabilités ;
- **557 millions d'euros** de TVA en moins dans les caisses de l'État ;
- Plus de 146 000 emplois détruits dans le secteur du bâtiment.»

En outre, un projet de loi portant sur «Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique» est en cours qui «se veut construire plus, mieux, et moins cher» nous interroge. En effet, Action Logement et ses services dispensés aux salariés - dont ceux d'Orange - sont étroitement impliqués par l'encadrement de la loi et du règlement. La pénurie de logements en particulier, dans les zones tendues a des conséquences sur la difficulté d'attribution de logements. Nous serons attentifs aux mesures concrètes et les financements éventuels prévus par cette loi pour atteindre les objectifs ambitieux affichés («construire plus, mieux et moins cher», «répondre aux besoins de chacun», «améliorer le cadre de vie»).

Pilotage de la Stratégie d'Innovation

Portant des missions transverses au sein d'IMTW, avec une ambition Groupe, l'employeur affiche une volonté via cette nouvelle organisation de faciliter des synergies pour mieux accompagner les objectifs affichés. Hors à ce stade ces synergies escomptées ne sont pas présentées. La CFE-CGC insiste sur la nécessité de les exposer pour donner du sens à l'évolution d'organisation programmée.

Le «nouveau PSI» souhaite adopter de nouvelles méthodes de travail où lean et agilité sont couplés. La CFE-CGC souligne la nécessité de définir les rôles de chacun, manager et salariés, dans la nouvelle organisation afin notamment de permettre à chacun de percevoir avec autonomie et responsabilisation la projection professionnelle qui lui est proposée.

Les missions de veille stratégique et de connaissance clients au service de l'innovation conduites au sein de PSI ne peuvent s'entendre que s'il est donné la possibilité aux acteurs de la veille de travailler sur la vision globale du marché. La CFE-CGC demande en ce sens pour préserver les activités et les métiers annoncés comme inchangés dans la nouvelle organisation que des garanties en termes de missions et de clients soient proposées aux salariés de PSI.

Enfin, à la demande des salariés de PSI, la CFE-CGC se fait l'écho d'inquiétudes touchant collectivement et individuellement les salariés. Il est essentiel que sans attendre des précisions soient apportées sur la question :

- des compétences requises pour être acteur dans la transformation en cours (activités, formation),
- des nouvelles codifications métiers (filières métiers et perspectives GPEC),
- des arbitrages à opérer par rapport à différents donneurs d'ordre (moyens, valorisation, charge de travail et QVT),
- des priorités données aux clients internes PSI, par rapport à l'interne IMT ou Groupe (livrables, champ d'actions et vision),
- ou encore sur la question du mode de management selon les principes du monde informatique (conduite de projet).

Projets immobiliers:

En ce qui concerne les projets immobiliers Orange, nous constatons d'une manière générale la propension de l'employeur à réduire de manière drastique pour certains grands projets (Cœur de Défense par ex) le délai raisonnable pour se préserver de conséquences négatives sur les conditions de travail et de vie au quotidien. Autre élément majeur, dans certains projets immobiliers, aucune expertise externe n'est conduite ou du moins dans un agenda respectant le planning prévu par l'accord méthodologique sur les grands projets immobiliers. Ceci risque d'induire des risques : non prise en compte des aménagements sur l'organisation, les métiers, les activités..., non prise en compte des implications sur la vie quotidienne (temps de transports...). Ces «dires d'experts» sont indispensables pour aborder de manière pragmatique les difficultés et non sur des postures «idéologiques». Pour mémoire, ces expertises ont permis à travers le contradictoire à apporter des centaines d'améliorations aux «Jardins d'Orange». Nous demandons que ces éléments soient pris en compte pour les projets immobiliers concernant Lannion et Lille.